



PIÈCES AUTO POUR LES PROFS

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €

R.C.S. Beziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z

FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél. : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

L.C.R.

Magasinier :

du : 04/03/2024

Echéance le : 30/04/2024

EQUIPE NUIT

GARAGE AUTO DVS

67 AVENUE JEAN JAURES

34600 BEDARIEUX

Page : 1/1

TVA : FR12902550565

N° Document 4425567	N° Client 0165285	Votre Commande CDE 1HNSLLA18	Marque	VIN Zone Expedition : 03	N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande 5082790	
Désignation		N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** BL 5082790 DU 04/03/2024 **								
E'EQUILIBREUR VOLET ARRIERE AM		1679430880	1,00	4	13,98	9,00	12,72	12,72
----- SOUS-TOTAL PIECES -----								12,72
INFORMATION : POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-JOURNÉE QUI SUIT LA RECEPTION DE VOS COLIS TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE								
Total hors taxe			Montants T.V.A			Total T.T.C		
PI : 12,72			acquittés sur les débits suivant autorisation de l'Administration			15,26		
MO : 0,00 12,72			(4) 20,000					
DIV : 0,00			12,72					
			2,54					

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document : 4425567

N° Client : 0165285

N° Commande : 5082790

Echéance le : 30/04/2024

04/03/2024

15,26



MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : Toutes nos ventes, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucun crédit. Lorsque l'acheteur est un professionnel en application de l'article L. 213 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'en cas de non-paiement, l'acheteur s'engage à verser les sommes dues au fournisseur dans le délai de 10 jours à compter de la date d'émission de la facture. Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € sera ajoutée aux sommes dues.



RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : L'acheteur ne peut être considéré comme propriétaire des marchandises avant le paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L. 213 du Code de Commerce. Les risques de perte ou de détérioration des marchandises restent à la charge de l'acheteur jusqu'à leur paiement intégral.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux du ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.